

République Française
Département Loiret
Commune de Commune de Boisseaux

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL - 16 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un et le seize Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 11/02/2021 - **Date d'affichage** : 11/02/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 18/02/2021 et publication ou notification du 18/02/2021.

SOMMAIRE

- VALIDATION DEVIS NORIATECH 2021
- PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES - SERVICE ASSAINISSEMENT
- KIT SECURITE KANGOO
- SECURISATION COMMUNALE - SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
- ARMOIRE ANTI FEU
- ACHAT SIEGE ERGONOMIQUE

2021-01 – VALIDATION DEVIS NORIATECH 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORIATECH pour le contrôle annuel 2021 du poste de refoulement EU pour un montant de 1 114 € HT et précise qu'il y aura 2 interventions dans l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise NORIATECH pour un montant HT de 1 114 € avec effet au 1er janvier 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-02 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES - SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient de décider de la méthode de calcul qui pourrait prendre en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Il faut instituer un taux forfaitaire de dépréciation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider les taux présentés :
 - N-1 et N-2 = 0%
 - N-3 = 75%
- **INDIQUE** que le montant ainsi calculé sera imputé au compte 6817 du budget assainissement 2021

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-03 – KIT SECURITE KANGOO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule de la commune doit être mis aux normes concernant sa signalétique. Il convient donc d'y apposer des bandes de sécurité relectorisantes de classe B sur les côtés ainsi que sur le capot avant et les portes arrière. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOUCHARD pour un montant de 218 € HT soit 261.60 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SOUCHARD pour un montant de 218 € HT soit 261.60 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-04 - SECURISATION COMMUNALE - SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains points de la Commune doivent être revu d'un point de vue de la signalisation horizontale et verticale, à savoir virage de la gare vers Armonville, place de la Mairie, rue des Ouches, rue Saint Jacques.

Monsieur le Maire indique que ces différents points feront l'objet notamment de pose de peinture, de prémarquage et de nettoyage, ainsi que de pose de panneaux neufs. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise FRANCE LIGNE pour un montant de 3 249.10 € HT soit 3 898.92 € TTC. La dépense sera inscrite en investissement et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise FRANCE LIGNE pour un montant de 3 249.10 € HT soit 3 898.92 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-05 - ARMOIRE ANTI FEU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une armoire anti feu afin d'y ranger notamment en toute sécurité les registres d'état civil et les tampons officiels de la Mairie, ainsi que d'autres documents officiels. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise JM BRUNEAU pour un montant de 1 779 € HT soit 2 134.80 € TTC. La dépense sera inscrite en investissement sur le budget communal 2021 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise JM BRUNEAU
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** Mr le Maire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2021-06 – ACHAT SIEGE ERGONOMIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa visite à la médecine du travail, il a été demandé que la secrétaire de mairie ait un siège ergonomique adapté afin de travailler dans de meilleures conditions. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DESIGN+ pour un montant de 558.69 € HT soit 670.43 € TTC. Il indique que la dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2021 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise DESIGN+ pour un montant de 558.69 € HT soit 670.43 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES

- Mr le Maire indique qu'il va falloir donner un nom de rue pour la desserte de la zone industrielle. Le nom retenu est « rue du Télégraphe ». Voir pour la procédure....
Les travaux de la ZI commencent. Une entreprise a déjà prévu de venir s'installer : Safran.
- Les travaux du giratoire sont terminés.
- Les travaux d'installation de l'antenne Orange vont être prochainement terminés.
- Mr le Maire indique qu'il va signer chez le Notaire, Maître WISSOCQ, la rétrocession des VRD des 2 lotissements de la Commune (Les Buis et St-Jacques-St-Pérvy). La SICAP va rouvrir le compteur du Lotissement St-Jacques qui était coupé depuis février 2019 ; pour le Lotissement des Buis, il s'agira d'un simple changement de nom de titulaire du contrat d'abonnement.
- Concernant le haut débit : la commune de Boisseaux fera partie des 40 1ères communes du Loiret à en bénéficier prochainement.

En mairie, le 19/02/2021

Le Maire
Patrick CHOFFY



